



A tous les présidents, administrateurs et suppléants

Objet : Transfert des prestations Chèques Vacances (CV) et Aide au Maintien à Domicile (AMD) de La Poste à la Fonction Publique

Le COGAS (Comité de Gestion des Affaires Sociales) de La Poste a décidé le 17 février 2016 que, désormais et **à partir du 1^{er} mars 2016, le Chèque-Vacances et l'Aide au Maintien à Domicile de La Poste seraient désormais gérés par la Fonction Publique d'Etat**. En effet il apparaît que cette modification sera globalement plutôt favorable aux postiers. Bien évidemment, ces prestations qui auraient été accordées antérieurement au 1^{er} mars seront maintenues jusqu'à leur terme.

A partir du 1^{er} mars, vos demandes seront à effectuer auprès de la Fonction Publique d'Etat :

- **Pour le Chèque-Vacances** : Téléphone : **0810 89 20 15** (coût d'un appel local)

Site internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Adresse : CNT Chèques-Vacances Demande

TSA 49 101

76934 Rouen Cedex 9

- **Pour l'aide au Maintien à Domicile (AMD) :**

Téléphone : **0970 29 90 40** – Service d'information de la Fonction Publique

0971 10 39 60 - Service d'information de l'Assurance retraite

Site internet : www.fonction-publique.gouv.fr/amd

www.lassuranceretraite.fr

- Pour toute question ou toute information complémentaire, les conseillers se tiennent à votre disposition. Vous pouvez les contacter en appelant la ligne de l'action sociale de La Poste du lundi au vendredi de 9h à 17h : **0 800 000 505** (Service et appel gratuits).

E-mail : offre.sociale@laposte.fr.



**Association Nationale des Retraités
de La Poste et d'Orange
Siège**

ANR INFO 16-09

25 février 2016

Le Vice président pour le Social et la Solidarité

Jean René THIBAULT

Le Président National

Félix VEZIER